LIBRES OPINIONS

Le bouclier tarifaire : Les communes, grandes oubliées.

Mercredi 14 septembre Mme Borne, Première Ministre annonçait une enveloppe de 45 milliards d'euros pour limiter l'impact de la hausse de l'énergie et une somme équivalente a été débloquée pour le pouvoir d'achat des ménages depuis septembre 2021.

A ce jour seules les communes de moins de 10 employés sont éligibles à ce bouclier tarifaire.

Mais rien pour les autres communes, ces dernières sont confrontées à la flambée des prix de l'énergie.

Ainsi pour VAUX-LE-PENIL, Les fluides qui aujourd'hui s'élèvent à 685.000 euros représentent déjà 90% du budget prévu soit une augmentation anticipée d'au moins 100.000 euros.

Cette année la hausse est de 15 % mais nous n'avons aucune garantie pour l'année prochaine.

Du fait de l'augmentation, nous avons déjà épuisé le budget alloué au carburant, soit 51.300 euros.

Rappelons que la ville de Vaux-le-Pénil est considérée comme riche et à ce titre ne bénéficie plus de la dotation globale de fonctionnement.

Malgré ce désengagement de l'Etat, l'équipe municipale gère au plus près les finances de la Ville, et répond aux besoins quotidiens des Pénivauxois attachés à un service public de qualité.

Nous mesurons la gravité de cette crise énergétique qui impacte nos capacités de fonctionnements et d'investissements. C'est un enjeu majeur pour notre groupe.

Mme Fatima Aberkane-Joudani, Première Maire-adjointe en charge des dossiers stratégiques, des relations avec les élus, de l'état civil et du développement économique. Pour le groupe "Vaux-le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble"."

Plus de professionnalisme s'il vous plait

Le dernier conseil municipal a permis aux rares spectateurs venus y assister et qui ont maintenu leur intérêt pendant les 4h30 de la séance - de comprendre pourquoi notre ville semble si éteinte.

En effet, à plusieurs reprises, les membres de notre groupe ont démontré que les dossiers qui nous étaient présentés manquaient de préparation, que les documents nécessaires à l'appui de la prise de décision étaient absents, voire inconnus des élus de la majorité ou des services.

Prenons pour exemple la désignation d'un représentant de la commune à la Société Publique Locale « Melun Val de Seine Aménagement » : tout d'abord les modalités de cette désignation, que nous avons contestées, n'ont pas respecté la réglementation, pourtant rappelée par nos soins au Maire en séance. Par la suite, interrogés sur les missions que la majorité municipale souhaite confier à cette société et sur le coût de celles-ci, ni les élus ni le Directeur Général des Services n'ont été en mesure de nous indiquer si la première étude (faisabilité du déménagement de la mairie) serait gratuite et si tel n'était pas le cas quel en serait le budget.

La majorité municipale est garante du juste emploi des ressources financières que les Pénivauxois lui confient au travers de leurs contributions. Nous attendons de sa part qu'elle se donne les moyens d'agir dans la légalité et dans le respect des citoyens.

N. BEAULNES-SERENI, J-M. JUDITH,
P. ESPRIT, L. VANSLEMBROUCK, A. MICHEL,
S. VALENTE et D. GAVARD
"Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie!"
vlp2020.nv@gmail.com / 06 36 18 05 52
vlpnv.wordpress.com

Un promoteur, des citoyens

Lors du conseil municipal du 29 septembre notre groupe a souhaité attirer l'attention sur les pratiques du promoteur **Kaufman and Broad**.

Après un premier refus, la mairie lui a accordé un permis de construire pour un immeuble de 51 logements en centre-ville. Dès 2021 nous avions voté contre la vente par la ville d'un terrain municipal, payé par nos impôts, à cet opérateur privé cherchant avant tout à dégager des bénéfices. Des citoyens et des riverains ont exprimé leur désaccord avec ce projet mal pensé. Les parkings gratuits seront au service du promoteur engendrant des nuisances majeures (camions, dégradation des routes, coupes d'arbres anciens...) pendant la période de construction prévue pour durer deux ans.

Ces riverains ont engagé un recours administratif pour demander l'annulation du permis de construire. L'avocat du promoteur leur a récemment écrit dans ce qui ressemble à une tentative d'intimidation. Nous la jugeons inacceptable. Lors du conseil municipal, M. le Maire a mis en cause nos propos rapportant le contenu de ce courrier. Des riverains nous ont alors transmis les documents que nous avons publié sur la page Facebook de Vaux-le-Pénil, notre bien commun. Nous les tenons à la disposition de tous. Le contenu interpelle sur les pratiques de ce grand groupe se jugeant visiblement tout puissant et au dessus des démarches légitimes des citoyens illustrant bien ces vers fameux de La Fontaine : «Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.»

J. GUERIN, A. BOULET, A.BOUTET, V.ZACCARDO +d'infos : page Facebook Vaux-le-Pénil notre bien commun.

Toutes et tous concernés

Plusieurs affaires concernant des violences physiques et psychologiques faites à des femmes interpellent actuellement l'opinion publique et des partis politiques.

Ce fléau peut intervenir partout: partis politiques, clubs sportifs, syndicats, associations, collectivités territoriales... et aucun.e employé.e territorial.e ou élu.e municipal.e n'est à l'abri de comportements inappropriés dans le cadre de son travail ou de son mandat.

Rappelons l'article L4121 du Code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des salariés... »..

Partout, les victimes doivent être assurées d'être écoutées, accompagnées et orientées vers les représentants du personnel et des personnes formées. Partout les agresseurs doivent être poursuivis.

Il est urgent, comme le propose Fabien Roussel secrétaire national du PCF, de « réfléchir à un cadre de règles internes pour traiter les violences faites aux femmes en s'appuyant sur une justice qui doit être rapide et spécialisée. »

La protection de l'intégrité physique et morale de chaque employé.e territorial.e et élu.e municipal.e doit pouvoir être garantie et chacun.e doit pouvoir saisir rapidement un organisme indépendant pour l'aider et la conseiller sans que celuici ne se substitue à la justice.

Chacun doit pouvoir vivre dans une société libérée de toutes formes de domination. Chacun doit pouvoir travailler dans un cadre sain et sécurisé.

Patricia Rouchon, Viviane Janet, Jean-Louis Masson « Vaux-le-Pénil citoyen, humain et solidaire » groupe soutenu par le PCF

*Les textes des tribunes sont fournis par les groupes politiques.

En aucun cas la Ville ne peut effectuer des modifications sur ces dernières, même orthographiques.